

Strasbourg, le 12 mai 2020

**La directrice académique des services  
de l'Éducation nationale du Bas-Rhin**

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

**CABINET**

N° 2020-084/AMB/SG

Téléphone

03 88 45 92 26

Télécopie

03 88 61 43 15

Courriel

[ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr)

Adresse

65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex

Horaires

du lundi au vendredi  
de 8h 30 à 12h  
sur rendez vous  
de 13h 30 à 17h

Votre enfant va connaître prochainement une nouvelle étape dans le déroulement de son année scolaire. En effet, les écoles rouvriront progressivement à partir du 14 mai 2020 dans le département du Bas-Rhin. Comme pour l'ensemble des activités du pays, l'école va fonctionner dans le respect des consignes liées à la reprise de l'activité dans le cadre de la crise sanitaire. C'est un autre visage de l'école que nous allons découvrir. Très souvent, nous serons en mesure d'accueillir une partie des élèves de l'école, ainsi qu'une partie des élèves d'une même classe en même temps. Cependant, les directeurs d'école ainsi que les enseignants sont attentifs à proposer une organisation qui permette un retour à l'école avant la période estivale.

Nous mettons tout en œuvre aux côtés des directions d'école et des élus locaux pour que votre école puisse accueillir votre enfant en toute sécurité dans le respect du protocole national sanitaire.

Votre enfant sera accueilli en fonction de son niveau de scolarisation selon un calendrier qui vous sera précisément communiqué par l'école. Nous débuterons la scolarisation avec les élèves de CM2 selon un calendrier qui tient compte des contraintes de nettoyage des locaux, des balisages des circuits de circulation et de la préparation des salles de classe. Peu à peu, en fonction de la configuration des locaux, des élèves plus nombreux pourront revenir à l'école. Tout au long de cette période, pour les élèves qui ne pourront pas revenir physiquement, le lien à distance sera maintenu dans le cadre de la continuité pédagogique.

Il vous appartient de nous faire connaître si vous souhaitez que votre enfant revienne ou non à l'école. Soyez assurés que la réouverture des écoles se fait en toute sécurité sanitaire. Ainsi, la distanciation physique, la mise en œuvre des gestes barrières, l'absence de brassage des groupes ainsi que la formation des personnels et des élèves sont les principes qui rendent possibles la concrétisation de la réouverture des écoles.

Nous souhaitons que votre enfant puisse revenir à l'école, dans toute la mesure du possible, afin de reprendre contact en présentiel avec lui. Nous ferons le bilan des apprentissages qu'il a réalisés durant la période du confinement, et nous nous assurerons qu'il poursuive dans une dynamique de progrès. Nous aurons aussi à cœur de lui donner des méthodes pour poursuivre le travail d'apprentissage à distance. Parallèlement, nous affirmerons les notions fondamentales qui lui permettront d'aborder sereinement l'année scolaire prochaine.

Si votre enfant présente des symptômes de COVID-19 nous vous demandons de ne pas l'envoyer à l'école et de prévenir celle-ci pour que toutes les mesures puissent être prises rapidement dans un souci de limitation de la circulation du virus. Si votre enfant déclare des symptômes durant la journée, il sera isolé sous la surveillance d'un adulte. Vous serez alors prévenus et nous vous demanderons de venir le chercher rapidement à l'école.

Nous savons que la période de confinement vous a demandé une adaptation et un suivi encore plus important qu'à l'ordinaire, soyez-en remerciés. Les enseignants ont déployé des trésors de créativité pour garder le lien et maintenir des apprentissages. Nous ne pouvons que vous encourager à revenir vers l'école dès lors que celle-ci pourra accueillir votre enfant. La situation de votre enfant nous importe.

Soyez assurés de notre engagement collectif au bénéfice de la réussite de votre enfant.

La directrice académique

Anne-Marie BAZZO



